

Le Conseil général achète le domaine de Fabregas

Le Département va développer un projet « culturel et/ou environnemental » dans cette propriété dont l'histoire est liée au scandale de la SADOVAR



Le domaine, d'une surface de 43 ha, a été acheté 9 millions de francs par le Conseil général.

(Photo Dominique Leriche)

L'HORIZON s'éclaircit au-dessus du domaine de Fabregas. Dans quelques jours, le Conseil général deviendra propriétaire de cette magnifique propriété de 43 hectares, au pied du massif du Cap Sicié, au départ de la corniche merveilleuse.

Ainsi en a décidé le tribunal de commerce de Toulon, chargé de la vente de ces terrains dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SADOVAR (Société d'économie mixte d'aménagement de l'Ouest varois). Plusieurs candidats ont soumis leurs offres. Celle du Conseil général, d'un montant de neuf millions de francs, a été retenue.

Sauf opposition dans les huit jours suivant la notification de l'ordonnance autorisant la vente, le conseil général deviendra donc propriétaire.

« Nous avons acheté sur deux lignes budgétaires, explique-t-on à la direction de l'environnement, à l'hôtel du département. D'une part avec la taxe espaces naturels sensibles, le reste sur le budget ordinaire du département, ce qui permettra l'aménagement de la propriété. »

Pour préserver le site

La destination de ces quarante-trois hectares n'est pas encore connue. Tout juste indique-t-

on que les services départementaux travaillent d'ores et déjà sur plusieurs projets, « liés à l'environnement et/ou à la culture ».

Plus que la réalisation d'un projet précis, il s'agissait pour le Conseil général, sollicité par Arthur Paecht avant qu'il ne soit maire de la ville, d'assurer la préservation d'un site exceptionnel, qui aurait pu devenir un village de vacances pour milliardaires sous la municipalité Scaglia, sans tous les aléas liés au scandale de la SADOVAR (lire par ailleurs).

La propriété est en effet classée en zone NA, c'est-à-dire constructible, indique-t-on au Conseil général. Il va sans dire qu'une telle opportunité ne peut

qu'aiguiser les appétits des promoteurs. D'ailleurs, on reconnaît au Conseil général, que « des tentatives de médiations ont eu lieu » à l'instigation d'autres candidats à l'achat, parmi lesquels figuraient de grands groupes français.

A travers, cette opération, il s'agit, pour le département, de rendre inconstructible, au moins pour l'habitat, un tel site exceptionnel. « Il sera possible de construire éventuellement un bâtiment public, un auditorium, des serres, tout dépendra du projet... Mais sur une surface limitée des quarante-trois hectares. » Affaire à suivre donc.

Caroline MARTINAT.

Dans la tourmente de la SADOVAR

L'histoire du domaine de Fabrégas est lié au scandale de la SADOVAR, la société d'économie mixte d'aménagement de l'Ouest varois créée en 1986 pour jouer un rôle pilote dans le secteur de la restructuration industrielle et du développement économique, après la fermeture des chantiers navals de la Seyne.

En mars 1989, la SADOVAR achète à la « société hôtelière et immobilière Paris-Provence » le domaine de 43 hectares. Pour réaliser cette opération, elle a emprunté 25 millions de francs à

la « SCI du domaine de Fabrégas » à laquelle elle s'était engagée à revendre le terrain en l'état en novembre de la même année, pour un montant majoré de 2,9 millions de francs, représentant les frais d'obtention du permis de construire.

La SADOVAR n'obtint jamais ce permis, bien que son président, Charles Scaglia, fût aussi maire de la ville. Et le terrain lui resta sur les bras, en vertu d'une clause au contrat prévoyant pour la SCI la possibilité soit de renoncer à la vente, soit d'acquérir les terrains

pour seulement 12 millions de francs si le permis de construire n'était pas obtenu dans les délais.

Cette affaire, et d'autres aussi, liées à l'aménagement de la Villa Tamaris Pacha, de la ZAC des Playes (2000 emplois annoncés en 1990 par la SADOVAR, 500 environ en 1994), ou de l'îlot des Coop ont eu raison de la SADOVAR. Après la plainte d'un conseiller municipal d'opposition en 1992, les critiques de la Chambre Régionale des Comptes, l'accablant rapport Gaudino qui entraîna la démission

de Charles Scaglia, en 1994, la ville ne pouvant supporter le remboursement de 13 millions de francs supplémentaires a décidé de laisser le champ libre au tribunal de commerce.

Charge à lui de débrouiller l'écheveau financier dans lequel s'était empiétrée la SADOVAR. Un an plus tard, en novembre 1995, elle était mise en redressement judiciaire, avec un passif de 27 millions de francs.

La vente du domaine de Fabrégas vient donc clore un des chapitres de cette coûteuse saga.